Procédés avancés de production

Programme régional « Être accompagné dans mon projet Industrie du futur »

À la croisée de la recherche et de l'industrie, le Cetim, institut technologique labellisé Carnot et membre de l'Alliance Industrie du Futur, est le centre d'expertise mécanique français. Outil R&D de 6500 entreprises mécaniciennes, il totalise, avec ses centres associés et filiales, 1100 personnes dont plus des 2/3 d'ingénieurs et techniciens, pour 150 M€ de chiffre d'affaires. Il démultiplie son action avec un réseau de partenaires scientifiques et techniques.

Si le Cetim assure une forte présence au plus près de ses clients nationaux, ses capacités d'intervention industrielle s'étendent à l'international, notamment dans les régions francophones.

Son action de pilote de nombreux projets innovants en fait naturellement le fédérateur des grands projets industriels ou R&D multipartenaires et ce sur 5 axes principaux : conception, simulation, essais - procédés de fabrication et matériaux - mécatronique, contrôle et mesure - développement durable - management et appui aux PME.

Partenaire de R&D, aux côtés des grands acteurs spécialisés, le Cetim propose une offre globale et pluridisciplinaire pour transformer et pour mettre en œuvre les connaissances scientifiques en applications au service de l'industrie.

Contact
Frédéric Descaves
Cetim
Tél : 06 76 47 26 49
frederic.descaves@cetim.fr

2006-008 - Crédits photo : Panuwat, Pixel B, Andrey Burmakin, Ivan Traimak, Maskalin

Procédés avancés de production

Programme régional « Être accompagné dans mon projet Industrie du futur »

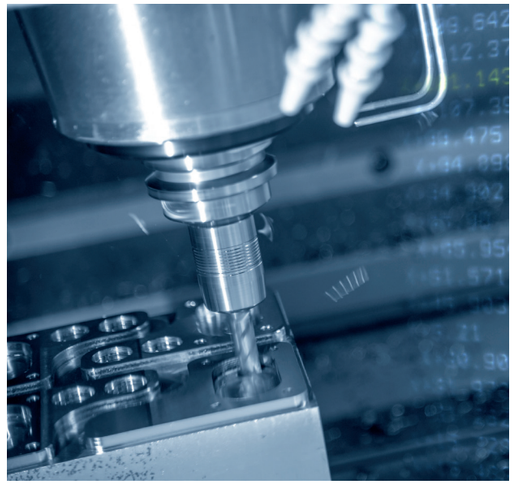

Procédés avancés de production

Des technologies agiles pour des progrès utiles

Grâce au programme « Procédés avancés de production » :

- Optimisez les performances de vos procédés de production
- Améliorez votre compétitivité industrielle

Parmi les technologies abordées dans ce programme : l'usinage, la tôlerie, la découpe, l'emboutissage, la forge, les assemblages, la chaudronnerie, les traitements et finition de surfaces et les matériaux associés…

Pour en savoir plus : cetim.fr, rubrique Actualités/Près de chez vous

En partenariat

Auvergne Rhône-Alpes Entreprises · ene entreprises & numerique · Aract Auvergne - Rhône-Alpes

Avec le soutien de

Investir l'avenir · La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Carnot · cetim

Procédés avancés de production

Programme régional « Être accompagné dans mon projet Industrie du futur »

Procédés avancés de production

Programme régional « Être accompagné dans mon projet Industrie du futur »

Procédés avancés de production pour quoi ?

Le programme Procédés avancés de production répond à vos attentes :

- Optimiser les performances de vos procédés de production et/ou intégrer un nouveau procédé
- Choisir et tester des procédés de fabrication avancés et des technologies propres
- Être accompagné dans l'intégration d'une nouvelle technologie dans vos ateliers ou d'un équipement
- Concevoir et industrialiser de façon optimale une nouvelle fabrication et optimiser le couple matériaux/process
- Rendre vos process et lignes de production autonomes et auto adaptatifs (technologies numériques, organisation)

Procédés avancés de production pour qui ?

Le programme Procédés avancés de production est ouvert aux PME et ETI industrielles et de services à l'industrie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme « Être accompagné dans mon projet Industrie du Futur » co-financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat.
Les actions financées doivent être réalisées au profit d'une activité manufacturière implantée sur le territoire régional.

Procédés avancés de production vous apporte

Des résultats opérationnels :

- L'amélioration de votre compétitivité industrielle (coûts, délai, qualité) et votre capacité à rebondir post-Covid par l'adaptation de vos procédés de production (robustesse, reproductivité, disponibilité)
- La possibilité de mettre en œuvre du pilotage à distance, des machines connectées, de l'agilité, la sécurité sanitaire et la sobriété…
- La personnalisation de masse avec des outils reconfigurables, flexibles et auto-adaptatifs
- L'intégration des contrôles en ligne pour faire bon du premier coup
- L'optimisation du rendement matière, des temps de mise en production et des coûts d'outillage et des conditions opératoires et des paramètres process

L'accompagnement

L'accompagnement se fait sous forme de conseil et est réalisé par des experts du Cetim.

- Prestation d'accompagnement technique et conseil :

  Sont inclues : l'organisation et la formation ainsi que l'évolution des outils numériques nécessaires pour la bonne appropriation des technologies concernées par l'accompagnement, y compris l'intégration, l'investissement et l'industrialisation d'une nouvelle technologie.

- Utilisation d'équipements : plateforme technologique, logiciel…

  Sont inclues : des fabrications de pièces pour les POC liées aux technologies concernées par l'accompagnement.

- Aide à la conception ou à la reconception de produit en vue d'optimiser ou d'intégrer les technologies concernées.

- Accompagnement à l'industrialisation d'une nouvelle technologie

  Cet accompagnement peut être dispensé au travers de l'utilisation d'une machine partagée telle que les Unités de production à dispositif partagé (UPDP) opérées par le Cetim.

Modalités de participation

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat co-financent l'accompagnement à hauteur de 50 % dans la limite d'une subvention maximale de 16 000 € par entreprise.
Sont cofinancés : les coûts de la prestation d'accompagnement technique et conseil, les preuves de concept, les expertises et les études, l'aide à la conception et à l'industrialisation.